

COMMUNE DE VARENNES-LES-NARCY

ARRETE MUNICIPAL N° 2024-05 PORTANT SUR UNE AUTORISATION POUR LA POSE  
D'UN ÉCHAFAUDAGE – 20 ROUTE JEAN DEQUENNES – SAINTE HÉLÈNE

Le Maire de Varennes les Narcy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de l'entreprise DOS SANTOS en date du 18 janvier 2024 qui souhaite effectuer des travaux de rénovation concernant la couverture de la maison de M. DE RAMOS 20 Route Jean Dequennes – Sainte Hélène, sollicite l'autorisation d'installer un échafaudage pour une durée de 15 jours à partir du 25 janvier 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé aux fins de sa demande, de se conformer aux dispositions des règlements ci-dessus visés et aux conditions spéciales suivantes :

- L'installation de l'échafaudage sera conforme à la réglementation en vigueur,
- L'installation ne devra en aucun cas empiéter sur la chaussée afin de ne pas gêner la circulation des véhicules,
- En cas de détérioration, les travaux de remise en état de lieux seront réalisés aux frais du pétitionnaire.

Article 2 :

Le présent arrêté devra être affiché 48 heures avant le démarrage des travaux.

Article 3 :

Monsieur le Maire ainsi que Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmeries sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis à la société DOS SANTOS 12 route de Chaluzay 58000 Saint Eloi

Fait à Varennes-les-Narcy, le 22 janvier 2024

P° le Maire Absent,  
Le Maire-Adjoint  
Serge Bulin

